

Formation CNPD: Introduction à la protection des données

Présentation de l'autorité de protection des données luxembourgeoise



Esch-sur-Alzette
4-6 juillet 2017

Mickaël Tome / Dani Jeitz
Service juridique

Programme

1. Introduction
2. Les notions élémentaires
3. Les droits des personnes concernées
4. **Le rôle de la CNPD**
5. Les obligations du responsable du traitement
6. Nouveautés apportées par règlement européen sur la protection des données

Aperçu

- Autorité de protection des données luxembourgeoise
- Ressources
- Missions
- Tendances récentes
- Statistiques

Autorité de protection des données

- Autorité indépendante instituée par la Loi
- Etablissement public avec autonomie financière et administrative
- vérifie la légalité des fichiers et de toutes collectes, utilisations et transmissions de renseignements concernant des individus identifiables
- assure le respect des libertés & droits fondamentaux des personnes physiques, notamment de leur vie privée
- assure la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques

Ressources (2017)

Secrétariat

1 personne

Collège

3 membres effectifs

**Administration générale,
personnel, budget et
finances**

Service juridique

11 personnes

Notifications

1 personne

Service informatique et nouvelles technologies

3 personnes

Autorisations préalables

2 personnes

Service communication

1 personne

Guidance et investigations

(composition ad hoc juriste et
informaticien)

Missions

- Assurer l'application de la loi et vérifier la licéité des traitements par:
 1. les formalités préalables :
 - notifications préalables (art. 12)
 - autorisations préalables (art. 14 + art. 19)
 2. l'examen des plaintes et demandes de vérification de la licéité
 3. les contrôles et enquêtes (accès direct aux données)
 4. la prise de sanctions administratives + saisine de la Justice
 5. la coopération avec les autorités des autres Etats-membres + représentation du Luxembourg au WP « article 29 »

Missions

- Avis au législateur et recommandations au gouvernement
- Approbation des codes de conduite sectoriels
- Information et sensibilisation du grand public
- Guidance des responsables du traitement et promotion des bonnes pratiques
- Tenue d'un registre public des traitements
- Rédaction et publication d'un rapport annuel

Missions

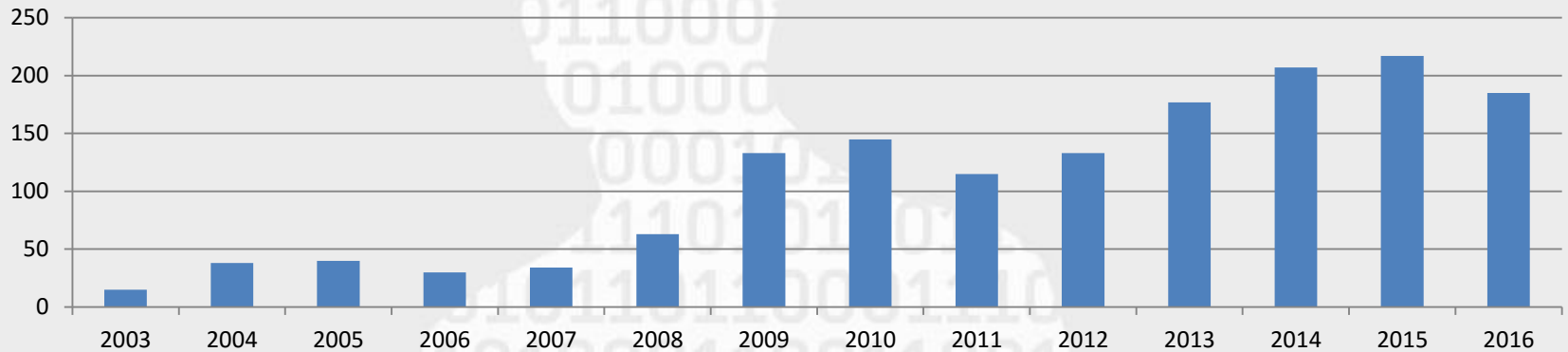
- Contrôle des traitements de données par des autorités compétentes à des fins pénales:
 - Situation actuelle: autorité de contrôle « article 17 » (Procureur général d'Etat + 2 membres de la CNPD)
 - Directive 2016/680
 - Traitements mis en œuvre par des autorités compétentes à des fins pénales
 - Exception pour les traitements des juridictions + Ministère public lors de leurs fonctions juridictionnelles : contrôle d'une autorité de contrôle judiciaire
- Nouvelles missions de la CNPD par le RGPD

Tendances récentes

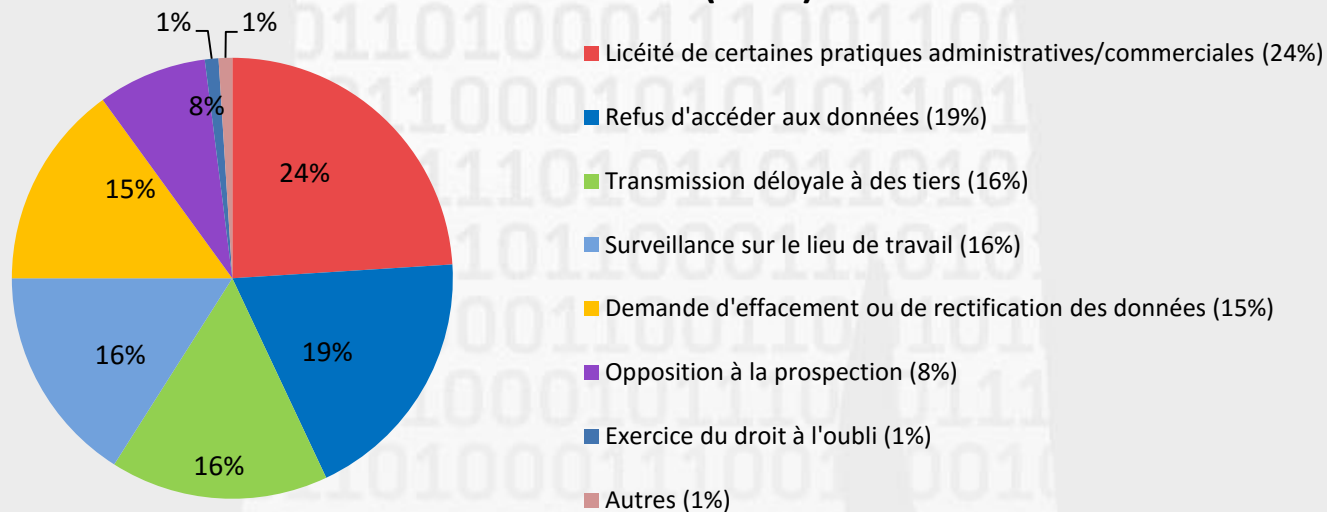
- Dossiers technologiques sophistiqués avec des implications transfrontalières
 - chef de file dans l'examen des chartes « BCR » des groupes eBay (2009), ArcelorMittal (2013), Rakuten (2017)
- Augmentation significative du nombre de:
 - plaintes et de demandes de renseignements
 - demandes d'autorisations et d'avis législatifs
- Réorganisation des services de la CNPD et renforcement progressif de ses effectifs pour être conforme le 25 mai 2018

Augmentation des plaintes (2016)

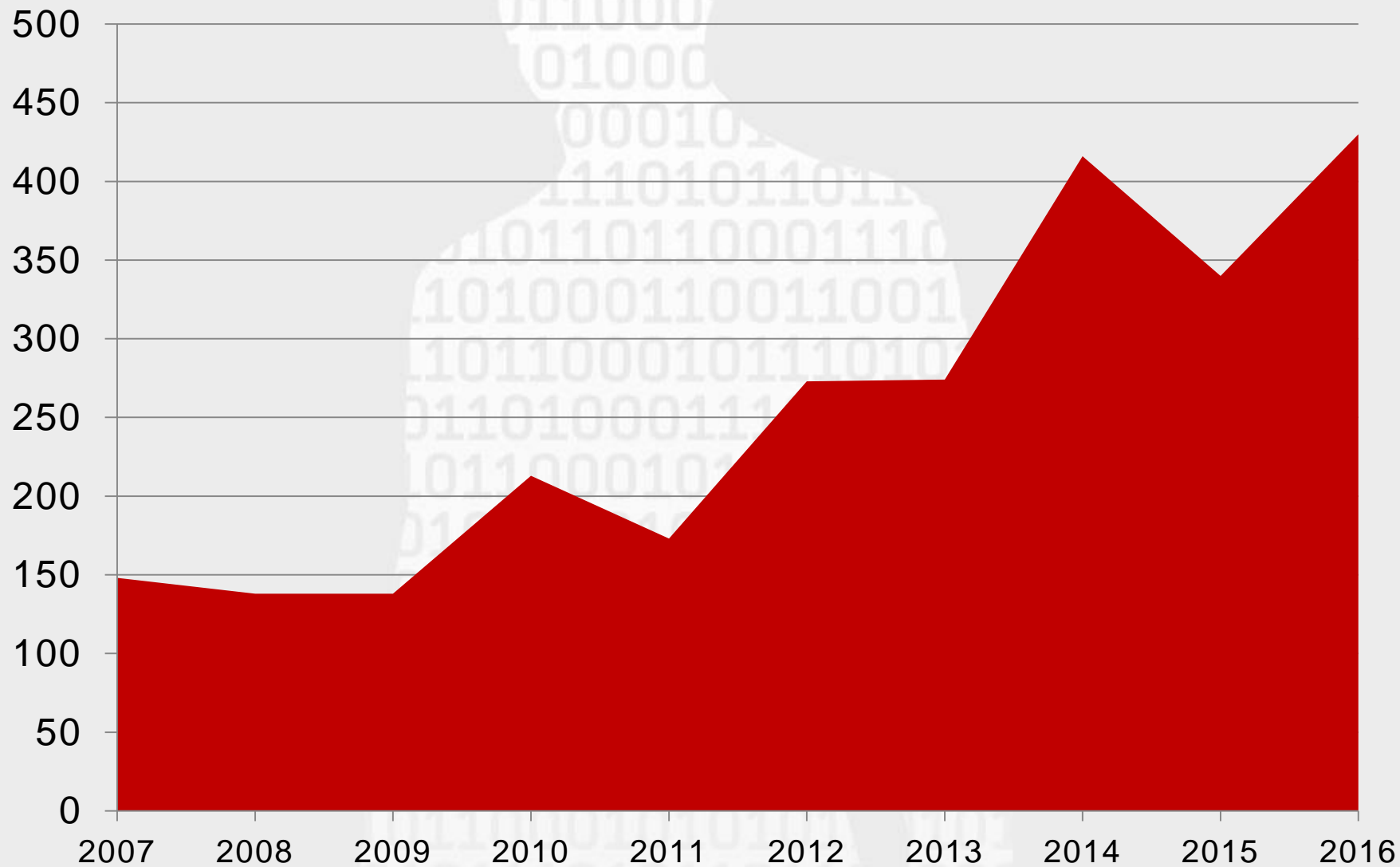
Evolution du nombre de plaintes



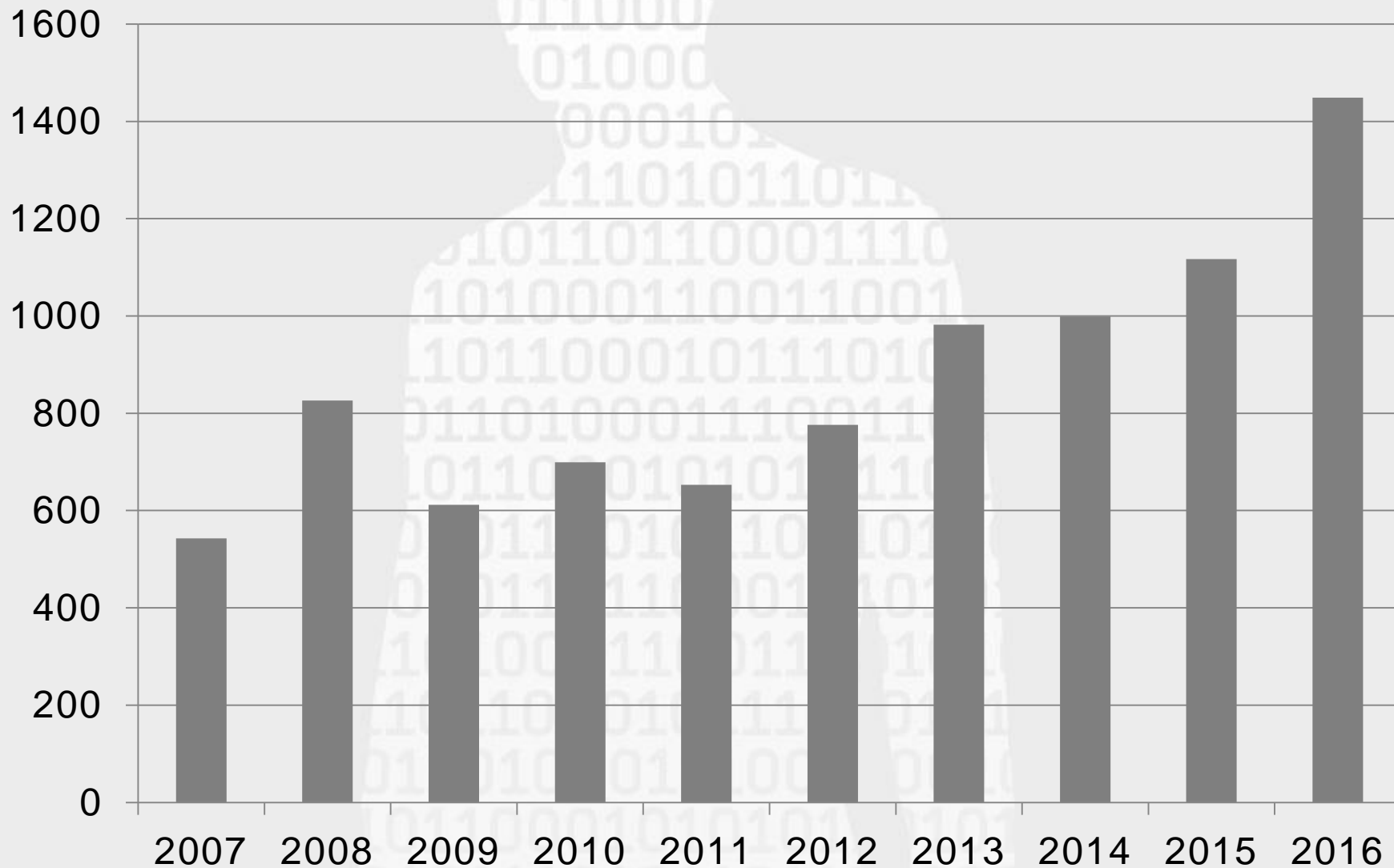
Motifs (2016)



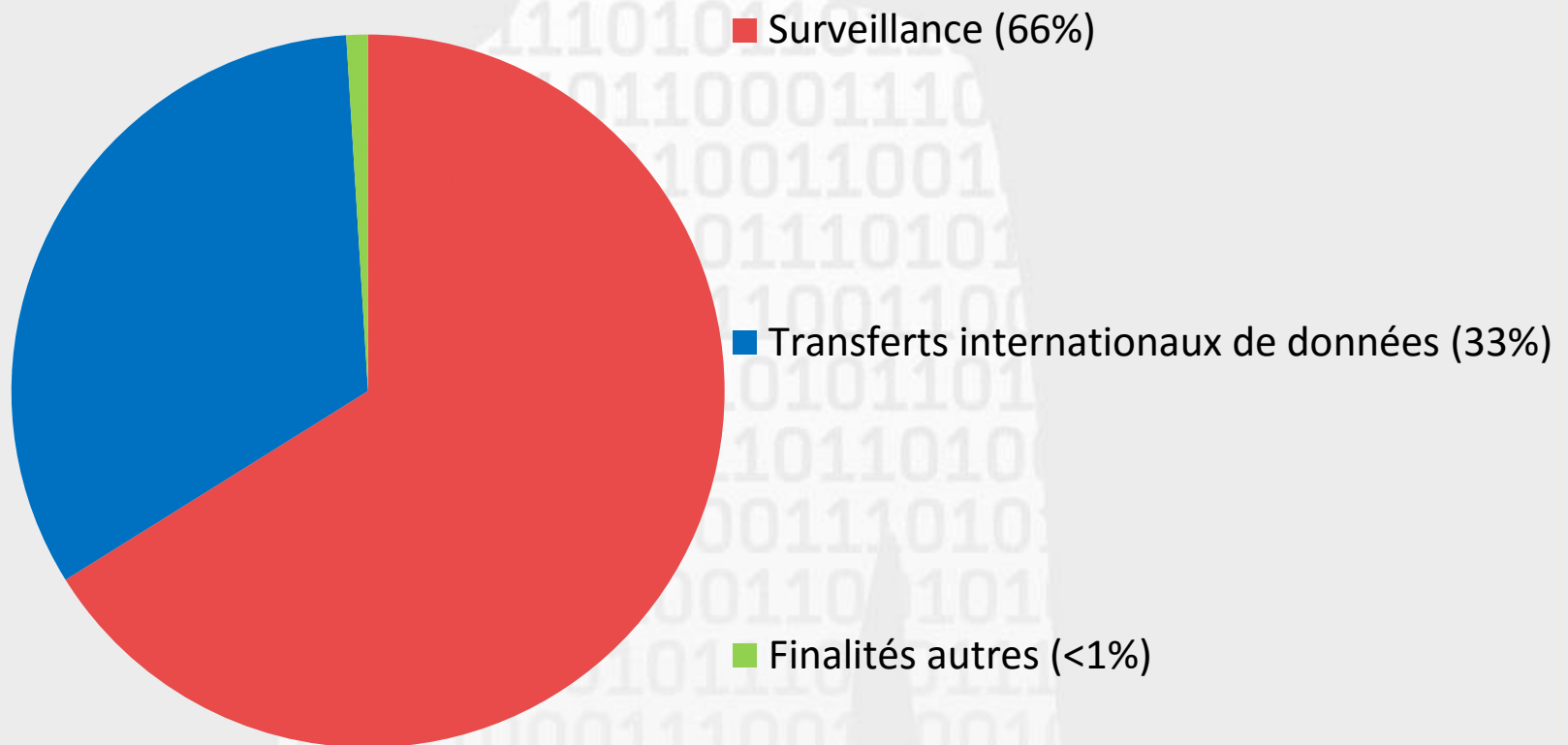
Augmentation des demandes écrites de renseignement (2016)



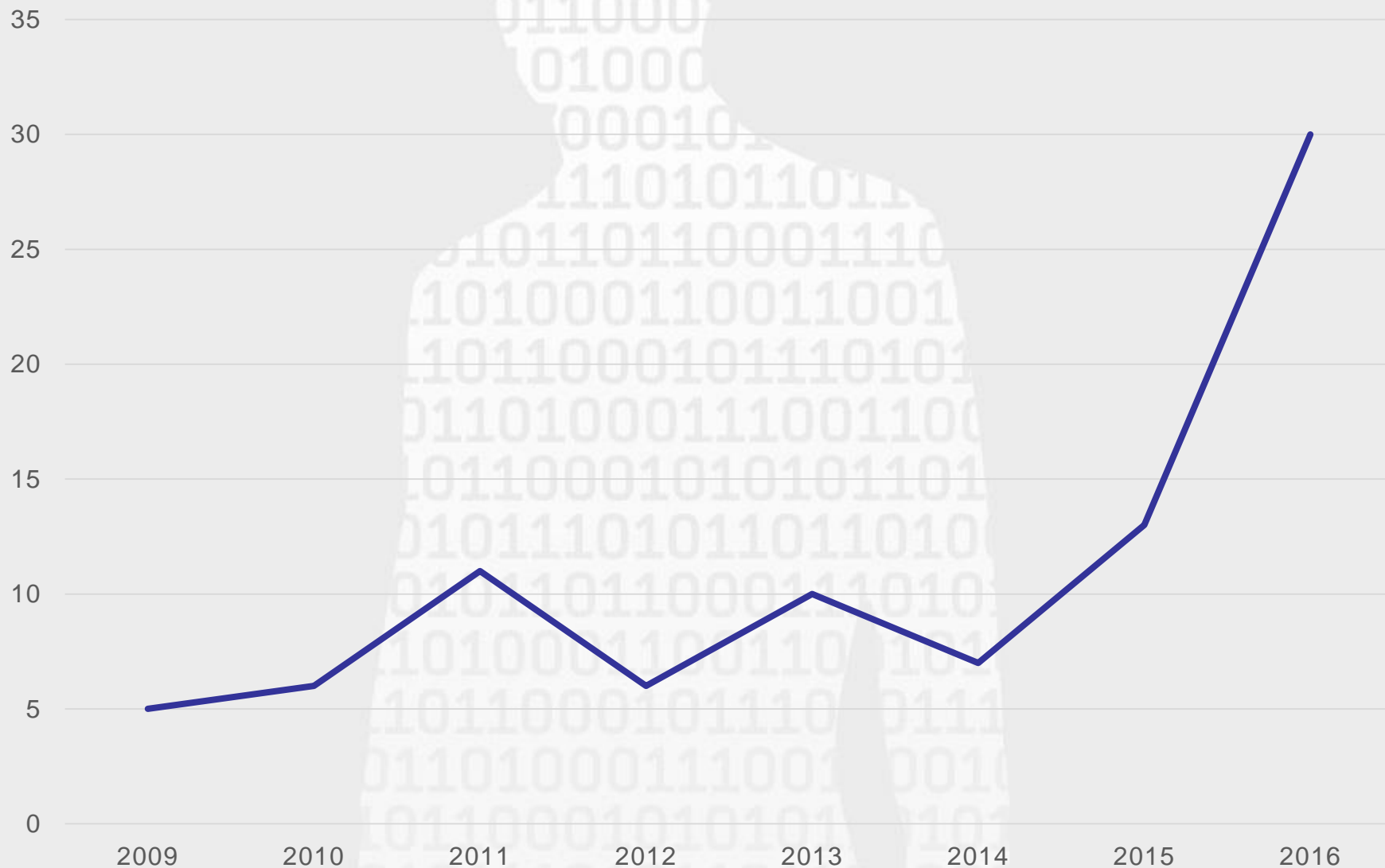
Augmentation des demandes d'autorisation (2016)



Autorisations préalables – traitements (2016)



Augmentation des avis - 2016



Merci pour votre attention !

Commission nationale pour la protection des données



1, avenue du Rock'n'Roll
L-4361 Esch-sur-Alzette (Belval)
261060-1
www.cnpd.lu
info@cnpd.lu